



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 12 décembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 18 décembre 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **27**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Jean-Claude HEHN, Alexandre CASSARO, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Germain DERUDDER, Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN, Antoine FRANKE, Joël NIEDERLANDER, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Bernard CLAVE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Francis SCHORUNG, Gabriel GLATH, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ Excusés : **24**  
Madame, Messieurs Philippe SCHUTZ, Chantal PLATTE, Emmanuel SCHULER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Gabriel WALKOWIAK, Pascal LAUER, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY, Marc FRIEDRICH, Bernard COLBUS, Jean-Claude HUBERT, Cathia HEIM, Pierre THIL, Serge STEBLER, David SUCK, Jean-Luc JEHIN, Marc SENE, Gilbert SCHUH, Cyrille FETIQUE.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **2**  
Mesdames Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER
- ✓ Représentés par son suppléant : **1**  
Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Monsieur Gaetano CIGNA.
- ✓ Absent : **1**  
Monsieur Durkut CAN.

-----

## 05.FINANCES

### **OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT 2024**

Le Comité syndical,

VU l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose notamment qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en section d'investissement au titre des dépenses réelles de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 368 927,20 € (déduction faite des remboursements d'emprunt et dettes assimilées). Le quart de ces crédits s'élève donc à 1 092 231,80 €.

ENTENDU le rapport du Président ;

Délibère par :

30 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### Décide

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts en 2023 :

Chapitre Article	Libellé	Montant (En € HT)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	827 000,00
27	Autres immobilisations financières	157 000,00
TOTAL		1 009 000,00

### La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 décembre 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le ..... 12 JAN 2024

Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..... 12 JAN. 2024